



CIRCULAIRE DE RENTREE

Merci de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner en inscrivant ou réinscrivant vos enfants dans notre établissement. Voici quelques indications concernant la rentrée.

1 - DATES DE LA RENTREE

ACCUEIL

■ COLLEGE

- Sixième : Lundi 2 Septembre de 10H00 à 15H30.
- Cinquième : Lundi 2 Septembre de 09H00 à 11H00 (*Pas de cours l'après-midi*)
- Quatrième : Lundi 2 Septembre de 13H30 à 15H30.
- Troisième : Lundi 2 Septembre de 14H30 à 16H30.

■ LYCEE

- Seconde : Lundi 2 Septembre de 13H00 à 15H00
- Première : Lundi 2 Septembre de 14H00 à 16H00
- Terminale : Lundi 2 Septembre de 15H00 à 17H00

Remarque : La journée spéciale d'intégration 2^{nde} aura lieu le Mardi 3 Septembre.

2 - EMPLACEMENT DES LOCAUX ET DES SERVICES

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Les Services de Direction, de Secrétariat et de Comptabilité sont situés au n°28 de la rue Voltaire.

☎ 03.29.79.02.88 de 08H à 12H et de 13H30 à 17H pendant le temps scolaire, sauf week-end et jours fériés - ✉ accueil@jpil.fr

CHEF D'ETABLISSEMENT	:	Mr Damien WODEY
DIRECTEUR ADJOINT / CPE	:	Mr Thierry SARNACKI
SECRETAIRE DE DIRECTION	:	Mme Estelle SADAK
COORDINATRICE VIE SCOLAIRE	:	Mme Florence DELALAIN
ATTACHE DE GESTION	:	Mr Alain THIROUX
SECRETAIRE-COMPTABLE	:	Mme Aline RISCH

L'Etablissement est fermé du Vendredi 12 juillet au soir au Lundi 26 Août au matin.

3 - HORAIRES

L'établissement accueille les élèves de 7H30 à 17H45, le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 7H30 à 11H40 le mercredi.

Les horaires de cours sont les suivants :

- **Collège** : 8H05 - 11H40 ou 12H30 pour certaines classes (tous les matins) et 13H30 - 17H05 (tous les après-midis sauf le mercredi).
- **Lycée** : 08H05 - 12H30 (tous les matins - sauf mercredi : 11H40) et 13H30 - 17H05 (tous les après-midis sauf le mercredi).

4 - LIVRES - FOURNITURES - LOCATION CASIERS

LYCEE

Un PC Grand Est sera remis aux 2ndes et nouveaux élèves courant septembre, une charte devra être signée en double exemplaire en amont pour obtenir le PC.

Les livres numériques seront gérés par l'établissement et ne sont plus à être achetés par les familles ! Les fournitures seront précisées à la rentrée par les professeurs.

COLLEGE

Les livres sont prêtés par l'établissement, ils doivent être couverts et rendus en bon état à la fin de l'année scolaire. **La liste des fournitures a été envoyée via Ecoledirecte sur votre messagerie ainsi que dans l'onglet « Documents » et par voie postale aux familles des nouveaux élèves, jointe à cette circulaire. Vous pouvez également retrouver ces documents sur le site de l'établissement : <http://www.jpjii.fr> (dans l'onglet « Informations pratiques »).**

Pour éviter les problèmes de vol pendant la pause du déjeuner, tous les élèves demi-pensionnaires du collège bénéficieront d'un casier pour y déposer leurs livres et leur matériel scolaire (location 12 € pour l'année prélevée sur la facture). Prévoir un cadenas. L'attribution des casiers se fera sous un délai de 15 jours après la rentrée par le bureau de la vie scolaire.

5 - REGIME DES ELEVES

Les élèves du Collège La Croix et du Lycée Saint-Louis sont inscrits sous l'un des deux régimes suivants : externe ou demi-pensionnaire

- Les élèves externes quittent l'établissement à la fin de chaque demi-journée de cours. Ils peuvent manger occasionnellement au self en s'inscrivant à la récréation de 9H45 ; dans ce cas, les collégiens ne sont pas autorisés à sortir. Les lycéens peuvent l'être selon les vœux des parents en début d'année. Tout changement de régime temporaire ou définitif, doit être signalé par écrit.

- Les élèves demi-pensionnaires prennent obligatoirement leur repas dans l'établissement (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Exceptionnellement, ils peuvent ne pas le prendre en donnant une autorisation de sortie au bureau de la vie scolaire.

Au collège, ils ne sont pas autorisés à sortir entre 11H40 et 13H30.

Au lycée, ils peuvent, selon autorisation des parents, sortir après le déjeuner.

Un formulaire relatif aux autorisations de sortie et choix du régime sera envoyé sur le compte parents Ecoledirecte à la rentrée.

6 - SELF

- Personnes concernées :
 - Elèves demi-pensionnaires
 - Elèves externes, de manière occasionnelle
 - Parents qui le souhaitent (*inscription à la Comptabilité*)
 - Personnel de l'Ensemble Scolaire Jean-Paul II
- Prix du repas :
 - Pour les collégiens : Self Rapide ou Restauration-Self : 7,34 €
 - Pour les lycéens : Restauration-Self : 7,34 € et Self Rapide : le prix total dépend de la commande des articles par les élèves.

Un totebag (pour la réduction des déchets) sera facturé 1 € aux lycéens pour le self rapide.

- Fonctionnement : La gestion des repas des élèves est informatisée. Chaque élève dispose d'un Porte-Monnaie Cantine (P.M.C) et d'une carte avec un code barre. A chaque passage au self, le repas est débité sur le P.M.C. Une facture est établie entre le 20 et 25 de chaque mois.

7 - BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE

Les absences et retards des élèves doivent être signalés dès 7H30 au bureau de la vie scolaire au 03.29.79.02.88 (choix n°1) ou en envoyant un message via Ecoledirecte uniquement au Bureau la Vie Scolaire. Ils devront être régularisés par la suite. **Ne pas envoyer de mails sur la messagerie de l'établissement pour signaler absence, retard ou demander des autorisations d'absence (ils ne seront pas pris en compte).**

Notes, absences, retards et informations concernant la vie scolaire seront disponibles sur le site **Ecoledirecte** à l'aide de vos identifiants personnels. Les parents des nouveaux élèves recevront leurs identifiants provisoires courant septembre.

8 - ASSOCIATION SPORTIVE

Les élèves qui souhaitent participer aux activités de l'association sportive retireront une fiche d'inscription auprès des professeurs d'EPS et la leur remettront à la rentrée (*lors du cours d'EPS*). Les nouveaux élèves ont déjà été destinataires de cette fiche dans le dossier d'inscription.

9 - ASSURANCE ACCIDENT

Les parents ne laisseront à leurs enfants ni fortes sommes d'argent, ni objets de grande valeur. L'Etablissement ne peut être tenu pour responsable de la perte ou du vol de cet argent ou de ces objets. **Tous les élèves sont assurés en INDIVIDUELLE ACCIDENTS CORPORELS par la Mutuelle Saint-Christophe, non seulement sur le temps scolaire à l'intérieur de l'établissement, mais également hors temps scolaire et à l'extérieur de l'établissement.**

10 - COMMUNICATION - INFORMATIONS

J'attire votre attention sur le fait que nous communiquons essentiellement par l'intermédiaire d'**ECOLEDIRECTE** (messagerie, notes, informations journalières, agenda, restauration, facturation,...) par conséquent je vous demande donc de consulter notre plateforme au minimum trois fois par semaine. Les parents doivent se connecter avec leurs codes parents et les élèves avec leurs codes élèves.

Les bulletins trimestriels, certificats de scolarité et factures seront à télécharger ou à imprimer par les familles sur ce site. L'établissement ne fait pas d'envoi par courrier et ne délivrera pas de duplicata.

Les compositions de classes sont liées aux contraintes de l'Education Nationale et au fonctionnement propre de l'établissement, en conséquence, aucun changement ne sera accepté.

11 - CAMBRIDGE

Pour les élèves concernés, la remise des diplômes CAMBRIDGE PET et FCE aura lieu le **vendredi 6 septembre 2024 à 18H00 à la Chapelle.**

12 - CALENDRIER DES VACANCES 2024 / 2025

- TOUSSAINT : Du Vendredi 18 OCTOBRE 2024 après les cours au Lundi 4 NOVEMBRE 2024 au matin.
- NOEL : Du Vendredi 20 DECEMBRE 2024 après les cours au Lundi 6 JANVIER 2025 au matin.
- HIVER : Du Vendredi 7 FEVRIER 2025 après les cours au Lundi 24 FEVRIER 2025 au matin.
- PRINTEMPS : Du Vendredi 4 AVRIL 2025 après les cours au MARDI 22 AVRIL 2025 au matin.
- Pont de l'Ascension : Du MERCREDI 28 MAI 2025 après les cours au Lundi 2 JUIN 2025 au matin.
- FIN D'ANNEE : Vendredi 4 JUILLET 2025 après les cours.

Le Chef d'Etablissement,
D. WODEY

